

FLASH Économie

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET JUDICIAIRES

ÉDITION QUOTIDIENNE (71^{ème} ANNÉE) N°3037 JEUDI 30 AVRIL 2026

TEMPS DE LECTURE

FLASH ACTU

3 MINUTES

ÉNERGIE ET DISTRIBUTION

Suspension de la grève du gaz butane : La grève des distributeurs de gaz butane, initialement prévue pour ces 21 et 22 avril 2026, a été suspendue. Cette décision fait suite à une réunion de conciliation avec le ministre des Finances, évitant ainsi des perturbations majeures dans l'approvisionnement des ménages.

INDICATEURS ET FINANCES PUBLIQUES

Avoirs officiels de réserve : Bank Al-Maghrib rapporte une hausse de 0,3 %, portant les réserves à 462,5 milliards de dirhams.

Bons du Trésor : Un remboursement important de 7,2 milliards de dirhams est prévu sur la période s'achevant ce 22 avril, stabilisant l'encours global autour de 804,1 milliards de dirhams.

Indice de Confiance des Ménages (ICM) : Le HCP note une amélioration de la confiance des ménages au premier trimestre 2026, marquant une inversion de tendance après plusieurs mois de pessimisme.

MARCHÉS ET ENTREPRISES

Bourse de Casablanca : Le MASI montre des signes de fragilité en ce début de semaine, repassant sous la barre des 19 100 points, influencé par les incertitudes géopolitiques mondiales et la volatilité des prix du pétrole.

OPCVM : L'actif net sous gestion s'établit à environ

756,4 milliards de dirhams, malgré une légère baisse hebdomadaire.

SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les discussions s'intensifient autour de la transformation digitale et de l'IA dans le secteur, avec un focus sur l'anticipation des nouveaux risques climatiques et technologiques.

PERSPECTIVES ET ÉVÉNEMENTS

SIAM 2026 : Le Salon International de l'Agriculture au Maroc continue d'occuper le devant de la scène, avec des débats centrés sur la souveraineté alimentaire et les défis de l'irrigation face au stress hydrique persistant.

Croissance 2026 : Les analystes confirment des prévisions de croissance autour de 4,5 % pour l'ensemble de l'année, portées par les grands chantiers d'infrastructure et l'investissement.

ACTUALITÉS JUDICIAIRES & CONTENTIEUX

Plusieurs dossiers importants ont été traités par les tribunaux marocains ces derniers jours (avril 2026) :

REDRESSEMENT JUDICIAIRE (OZONE) :

Le Tribunal de commerce de Rabat a admis une créance fiscale importante dans le dossier du groupe de collecte de déchets.

DROIT DES SOCIÉTÉS (AFFAIRE BEST MILK) :

Maintien du plan de continuation malgré les recours et une liquidation annulée en appel.

Traitement Social (Indemnités de rupture) : La Cour de cassation examine un recours contre un arrêté de la ministre Nadia Fettah Alaoui concernant le calcul des cotisations CNSS sur les indemnités de licenciement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

De nouvelles mesures sont discutées pour bloquer les diffusions en streaming illégal en temps réel.

À LA UNE : MESURES D'AUSTÉRITÉ ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Le gouvernement s'apprête à annoncer aujourd'hui des mesures d'économies significatives lors d'une réunion du comité d'alerte des finances publiques. L'objectif est de compenser les effets des tensions géopolitiques au Moyen-Orient sur le budget national.

Objectif : Jusqu'à 6 milliards d'euros (env. 65 milliards de MAD) d'économies visées.

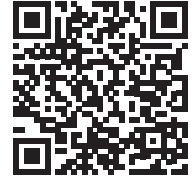
Contexte : Pressions sur les dépenses publiques dues à l'instabilité régionale et aux coûts énergétiques.

SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET TRANSPORT

Gaz Butane : La grève des distributeurs initialement prévue pour ces 21 et 22 avril 2026 a été suspendue. Cette décision fait suite à une réunion de conciliation avec le ministère des Finances, évitant ainsi des perturbations majeures dans l'approvisionnement des ménages.

Marche du Pétrole : Le baril

Scannez pour plus de détails



rebondit fortement en début de semaine sous l'effet des tensions renouvelées au Moyen-Orient, impactant directement les prévisions d'importation de produits raffinés.

FINANCES ET INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Indice de Confiance des Ménages (ICM) : Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) note une inversion de la courbe au premier trimestre 2026. La confiance des ménages montre enfin des signes d'amélioration après une période de pessimisme prolongée.

Réserves de change : Au 15 avril, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 462,5 milliards de dirhams (+0,3%).

Marché des changes : Le Dirham s'est légèrement déprécié face à l'Euro (-0,2%) mais s'est apprécié par rapport au Dollar US (+0,6%).

INFRASTRUCTURE ET ENTREPRISES CHANTIERS LGV :

Des adaptations du trafic ferroviaire sont en cours entre le 21 et le 23 avril. Le terminus des trains «Al Atlas» est temporairement transféré à la gare de Sidi Ibrahim

TEMPS DE LECTURE**FLASH ACTU****4 MINUTES**

(Marrakech) avec mise en place de navettes par bus.

Mines : La société Morocco Strategic Minerals prend le contrôle de six sites polymétalliques dans la région de Taroudant, signalant une accélération des investissements dans le secteur minier.

2. BULLETIN OFFICIEL (PUBLICATIONS RÉCENTES)

Le Bulletin Officiel a récemment intégré des textes structurants pour l'année 2026 :

Finances (Bons du Trésor) : Publication de l'arrêté concernant les émissions de bons du Trésor pour l'année budgétaire 2026. L'article 2 précise que toute personne physique ou morale, résidente ou non, peut soumissionner aux émissions par adjudication ou syndication.

Arbitrage (Loi 95-17) : Rappel des dispositions sur les conventions d'arbitrage (Articles 5, 7 et 17). L'article 17 confirme que les entreprises publiques soumises au droit des sociétés commerciales peuvent conclure des conventions d'arbitrage.

Sécurité Sanitaire (ONSSA) : Mise à jour des cahiers des charges pour les visites sanitaires des établissements agréés. L'article 3 détaille les procédures de demande d'agrément, valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

DROIT DU TRAVAIL :

Une analyse publiée ce jour traite de la clause de non-concurrence en droit marocain, rappelant l'équilibre nécessaire entre l'article 230 du D.O.C (force obligatoire du contrat) et l'article

109 (liberté de la personne).

TRANSPORTS :

Un avant-projet de loi n° 57.24 modifiant le Code de la route (loi 52.05) est actuellement soumis aux commentaires du public sur le portail du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

1- COMMERCE & INDUSTRIE : MESURES DE PROTECTION

Acier égyptien : Le ministère de l'Industrie et du Commerce a acté hier l'application de droits antidumping définitifs sur les importations de tôles d'acier en provenance d'Égypte. Cette décision vise à protéger l'industrie sidérurgique nationale face à un déséquilibre croissant des échanges avec le Caire.

Guerre contre le riz «sauvage» :

Une investigation officielle a été lancée sur les importations de riz blanc et étuvé. Le gouvernement surveille de près les volumes importés pour éviter toute déstabilisation de la filière locale.

2- INVESTISSEMENTS & EMPLOI

Soutien de la Banque

mondiale : Un financement de 500 millions de dollars a été débloqué pour appuyer la «Feuille de route nationale pour l'emploi». L'objectif est d'atteindre 330 000 demandeurs d'emploi à l'horizon 2029, avec un volet spécifique sur l'insertion des femmes via la création de 40 000 places en garderies.

Ambitions 2026 : Le gou-

vernement maintient son cap de création d'un million de postes d'emploi d'ici fin 2026, en s'appuyant sur la dynamique des secteurs non agricoles pour compenser les pertes liées à la sécheresse.

3- PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

Croissance : La Banque mondiale prévoit une croissance de 4,2 % pour le Maroc en 2026.

BTP en hausse : Le ministère de l'Équipement prévoit une enveloppe d'investissement de 73 milliards de dirhams dans le secteur du BTP pour l'année, soit une hausse de 4 %, concentrée sur les infrastructures hydrauliques et portuaires.

4- CONJONCTURE INTERNATIONALE

Tensions maritimes : L'économie surveille de près les tensions géopolitiques (notamment autour du détroit d'Ormuz), qui font peser des risques sur les coûts logistiques et le prix des intrants énergétiques.

Mondial 2030 : Un mémorandum d'entente a été signé entre le Maroc, l'Espagne et le Portugal pour sécuriser le cadre juridique et financier des projets liés à la Coupe du Monde.

1- JUSTICE ET PROFESSION D'AVOCAT

Projet de loi sur la profes-

sion d'avocat : Une nouvelle mouture du projet de loi, issue des négociations entre la profession et la primature, a été déposée au Parlement ce mois-ci. Elle intègre des compromis importants concernant l'accès à la profession et l'or-

ganisation des barreaux.

Grève des Adouls : Une grève ouverte a été annoncée à partir du 13 avril 2026. Les adouls protestent contre l'absence de réponse à leurs revendications statutaires et démentent les rumeurs concernant une hausse des frais de mariage.

2- CONSEIL DES MINISTRES ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Investissements Régio-

naux : Suite au Conseil des ministres présidé par Sa Majesté le Roi le 9 avril, un nouveau cap a été fixé pour le développement territorial avec une enveloppe de 210 milliards de dirhams. Ce montant vise à accélérer les chantiers régionaux et à renforcer l'attractivité économique des provinces.

3- ASSURANCES ET RISQUES

Catastrophes Naturelles : Un nouveau texte clarifiant les règles d'indemnisation et les obligations des assureurs est entré en vigueur après sa publication au Bulletin Officiel. Les assurés disposent désormais d'un cadre plus précis pour les délais de carence en cas de sinistre majeur.

4- FISCALITÉ (RAPPEL DES

FLASH ECONOMIE

05 22 20 30 31

05 22 47 37 74

FLASH ECONOMIE.COM

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONSTITUTION

3037-12C1
CENTRE DENTAIRE LAHRACH
OMAIMA SARLAU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE- ASSOCIE UNIQUE
SARL AU
SIEGE SOCIAL : 2EME ETAGE,
21-22 RUE EL HANSALI EL
HOFRA N°2
SETTAT
CAPITAL SOCIAL : 100 000.00
DIRHAMS
NUMÉRO RC : 8557 SETTAT

I- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 16-04-
2026, il a été constitué d'une So-
ciété à Responsabilité Limitée
Associe Unique dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :

Forme : Société A Responsabilité
Limitée- Associe Unique SARL AU.
Dénomination sociale :

CENTRE DENTAIRE LAHRACH
OMAIMA SARLAU.
Objet social : - DENTISTE OPE-
RANT SEUL ET AYANT OU PAS
D'ATELIER DE PROTHESE.

Siège social : 2eme ETAGE, 21-22
RUE EL HANSALI EL HOFRA N°2
SETTAT.

Durée : 99 ans
Capital social : 100 000.00 DH, di-
visé en 1000 parts sociales de 100
dirhams et attribués aux associés
suivant :

LAHRACH OMAIMA 1000 PARTS
Gérant : Monsieur LAHRACH
OMAIMA numéro CNI BH382064
demeurant à QUARTIER MIFTAH
EL KHEIR 2EME TRANCHE NR
1954 SETTAT.

Année Sociale : Du 1er janvier au
31 décembre

II- Le dépôt légal a été effectué au
Tribunal de 1ER Instance de SET-
TAT le 29-04-2026 sous le N° 156
RC N°8557.

Pour extrait et mention.

3037-9C2
HYRA LOGISTICS SARL
SIÈGE SOCIAL : BD LALLA
YACOUT ET RUE EL ARAAR
IMM 9 – 4 ÈME ETAGE APPT
17 RESIDENCE GALIS
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL : 100000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C : 727739
CASABLANCA.

I- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 2026-02-
27, il a été constitué une société
A Responsabilité Limitée dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :

Forme : SARL
Dénomination sociale :

HYRA LOGISTICS
Objet social : Transport routier de
toute nature de produits, maté-
riels et marchandises national et
international. - logistique, l'entre-
posage, le stockage, la manuten-
tion, l'emballage et la distribution
de tous produits, Matériels et
marchandises. - Négoce - Travaux
divers - Import, Export
Siège social : BD LALLA YACOUT
ET RUE EL ARAAR IMM 9 – 4 ème
ETAGE APPT 17 RESIDENCE GALIS
CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : 100000 dirhams
divisé en 1000 parts sociales de
100 dirhams.

Les associés : • Madame HI-
LOUI GHITA, Marocaine, née le
16/05/2000 à MOHAMMEDIA, ti-
tulaire de la CIN N° BB 155504,
demeurant à BD ABDELLATIF BEN
KADDOUR ANGLE RUE AHMED
CHARCI RES AL MAWLID BOUR-
GOGNE CASA 250 Parts sociales

• Madame HILOUI
YASMINA, Marocaine, née le
26/12/1996 à HAY HASSANI, ti-
tulaire de la CIN N° BB 154876, de-
meurant à BD ABDELLATIF BEN
KADDOUR RES AL MAWLID ETG 5
APPT 51 BOURGOGNE CASA-
BLANCA 250 Parts sociales

• Monsieur SAAF KA-
RIM, Marocain, né le 28/05/1974
à FES, titulaire de la CIN N° PY
805510, demeurant à RES NASS-
MA 60 RUE PROVINS ETAGE 4
APPT 8 CASABLANCA 250 PARTS
SOCIALES

• Monsieur HILOUI RIDA, Maro-
cain, né le 09/01/1999 à ES-
SAOUIRA, titulaire de la CIN N° BB
155503 demeurant à BD ABDEL-
LATIF BEN KADDOUR ANGLE RUE
AHMED CHARCI RES AL MAWLID
BOURGOGNE CASA 250 PARTS
SOCIALES

Soit au total : 1000 parts sociales.
Gérance: Gérante • Madame
HILOUI YASMINA, Marocaine, née
le 26/12/1996 à HAY HASSANI,
titulaire de la CIN N° BB 154876,
demeurant à BD ABDELLATIF BEN
KADDOUR RES AL MAWLID ETG 5
APPT 51 BOURGOGNE CASA-
BLANCA
Année sociale : Du 1er janvier au
31 décembre

II- Le dépôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de Com-
merce de CASABLANCA le 2026-
04-29 sous le N° 1022861.
Pour avis et mention.
LE GÉRANT

3037-10C3
AVIS DE CONSTITUTION DE
SOCIETE
STE M N I GC GROUPE SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE

500.000 DHS
SIEGE SOCIAL : CENTRE
IKNIOUEN TINGHIR
NUMÉRO R.C : 7121 TRIBUNAL
DE 1 ÈRE INSTANCE DE
TINGHIR
NUMÉRO DE REGISTRE
ANALYTIQUE : 7121
NUMÉRO DE REGISTRE
CHRONOLOGIQUE : 300

Aux termes d'un acte S.S.P à TIN-
GHIR en date du 22/04/2026 il a
été constitué d'une Société à Res-
ponsabilité Limitée dont les car-
actéristiques sont les suivantes:
-Forme : Société à Responsabilité
Limitée.

- Dénomination sociale :
STE M N I GC GROUPE SARL
- Objet social : 1-ENTREPRENEUR
DE TRAVAUX DIVERS OU
CONSTRUCTIONS
2-MARCHAND DE FOURNITURES
DE BUREAUX EN DETAIL.
3-ENTREPRENEUR DE LA PLANTA-
TION OU DE L'ENTRETIEN DES
PARCS, JARDINS, AVENUES, ETC
(REBOISEMENT)
- Siège social : CENTRE IKNIOUEN
TINGHIR

- Durée : 99 ans QUATRE-VINGT-
DIX-NEUF
- Capital social : 500.000 Dirhams
divisé en 5000 parts sociales de
100 dirhams

1- Mr: SILKAN MOHAMED
1700 (parts sociales)
2-Mr: OUABY MBARK
1650 (parts sociales)
3-Mr: OUABY ISMAIL
1650 (parts sociales)
- GERANCE : la société sera gérée
par Mr : SILKAN MOHAMED
- Le compte bancaire de la STE M
N I GC GROUPE SARL sera fonc-
tionné par la signature de Mr :
SILKAN MOHAMED Ou Mr:
OUABY MBARK Ou Mr: OUABY
ISMAIL

Année Sociale : Du 1er janvier au
31 décembre

II. Le dépôt légal a été effectué au
tribunal de 1 ère instance Tinghir
le :29/04/2026

Sous les numéros
N° chronologique : 7121
N° Analytique : 300
Pour avis, et mention
LE GÉRANT.

3037-12C4
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P enre-
gistré à BERRECHID le
06/04/2026; il a été établi les sta-
tuts d'une société, dont les carac-
téristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: JANANE METAL
FORME JURIDIQUE: SARL AU
OBJET SOCIAL:
PROMOTEUR IMMOBILIER.
SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE 7 BU-

REAU N°02 ETAGE 01 LOTISSE-
MENT AL ISMAILIA BERRECHID
DUREE: 99 ans.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00
(CENT MILLE).
LES PARTS SOCIALES : : 1000
(MILLE) PARTS SOCIALES au nom
de :M. JANANE ABDELHAK CIN
(WA190786).
LA GERANCE: La société est gérée
et administrée par M. JANANE
ABDELHAK CIN (WA190786).
Le dépôt légal : effectué au tribu-
nal de première instance de BER-
RECHID, Le 24/04/2026, sous
n°490 et RC N°:27407.

3037-13C5
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P enre-
gistré à CASABLANCA le
14/04/2026; il a été établi les sta-
tuts d'une société, dont les carac-
téristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: CRMA-PRO;
FORME JURIDIQUE: SARL AU
OBJET SOCIAL: PROMOTEUR IM-
MOBILIER.
SIEGE SOCIAL: 10 RUE LIBERTE
ETAGE 03 APPARTEMENT 5 CASA-
BLANCA.
DUREE: 99 ans.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00
(CENT MILLE).

LES PARTS SOCIALES : : 1000
(MILLE) PARTS SOCIALES au nom
de : M.MOUKRIM AZIZ CIN
(W184645).
LA GERANCE: La société est gérée
et administrée par M.MOUKRIM
AZIZ CIN (W184645).
Le dépôt légal : effectué au tribu-
nal de commerce de CASABLAN-
CA, Le 24/04/2026, sous
n°1022100 et RC N°:726959.

3037-14C6
PINK DÉLICE SOCIÉTÉ A
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
D'ASSOCIES UNIQUE SARL.AU
SIÈGE SOCIAL : 39, AV LALLA
YAQOUT 1ER ETAGE APT N°1
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL : 100000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C :727603
CASABLANCA.

I- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 2026-04-
03, il a été constitué d'une Socié-
té A Responsabilité Limitée d'As-
sociés Unique dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes:

Forme : Société A Responsabilité
Limitée d'Associés Unique SARL.
AU
Dénomination sociale :
PINK DÉLICE

Objet social : Vente alimentaire
spécialisée dans la préparation

de produits sucrés et salés
Siège social : 39, AV LALLA
YAQOUT 1ER ETAGE APT N°1 CA-
SABLANCA

Durée : 99 ans
Capital social : 100000 divisé en
100 parts sociales de 1000 di-
rhams et attribués à l'associé
unique Mme. ETCHEBES CHLOE.
Gérant : Mme. ETCHEBES CHLOE
Année Sociale : Du 1er janvier au
31 décembre

II- Le dépôt légal a été effectué au
- Greffe du Tribunal de Commerce
de CASABLANCA le 2026-04-29
sous le N° 01022705.

Pour avis, et mention
LE GÉRANT.

3037-16C7
E-MAZE SOCIÉTÉ À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
SARL
SIÈGE SOCIAL : 174 BD
ZERKTOUNI ANGLE RUE
MOUSSA IBNOU NOUSSAIR
7EME ETAGE N°16
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL : 100000.00
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C : 719169
CASABLANCA.

I- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 2026-02-
04, il a été constitué une société
A Responsabilité Limitée dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :

Forme : Société à responsabilité
limitée SARL
Dénomination sociale :
E-MAZE

Objet social : IMPORT/EXPORT
Siège social : 174 bd ZERKTOUNI
ANGLE RUE MOUSSA IBNOU
NOUSSAIR 7EME ETAGE N°16 CA-
SABLANCA

Durée : 99 ans
Capital social : 100000.00 di-
rhams divisé en 1000 parts so-
ciales de 98 dirhams.

Les associés : MR SAQI AMINE De-
meurant à SALMIA 2 RUE 43 IM 1
APT 6 CASABLANCA 500 Parts
sociales

MR QAOUJI OUSSAMA demeurant
à SALMIA 02 RUE 43 IMM 06
APPT 07 CASABLANCA 500 Parts
sociales

Soit au total : 1000 parts sociales.
Gérance: Co-Gérant MR SAQI
AMINE Demeurant à SALMIA 2
RUE 43 IM 1 APT 6 CASABLANCA
Co-Gérant MR QAOUJI OUSSA-
MA demeurant à SALMIA 02 RUE
43 IMM 06 APPT 07 CASABLANCA

Année sociale : Du 1er janvier au
31 décembre

II- Le dépôt légal a été effectué au
Greffe du Tribunal de Commerce
de casablanca le 2026-02-04 sous
le N° 11785.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

3037-17C8 SOCIETE REEL YOU SARL AU

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 03/02/2026, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination

SOCIETE REEL YOU SARL AU
Objet : la société a pour objet au Maroc qu'à l'étranger ce qui suit :
LE TRANSPORT DE PERSONNEL POUR LE COMPTE D'AUTRUI

Siège social : le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

N°06 300 BLOC EL KOLEA EL KABLANIA HAY JENANT AIT MELLOUL

Capital sociale : 100 000.00 Dhs divisé en 1000 parts (1000) de cent (100) Dhs chacune.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre.

Gérant Associé : Mr BOUDRAIM YOUSSEF

GERANCE : Mr BOUDRAIM YOUSSEF, gérant pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

Durée : 99 années à compter de la constitution définitive de la société.

Bénéfice : repartit entre associés proportionnellement aux parts existantes.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de PREMIERE INSTANCE D'INEZGANE le 11/03/2026 sous N° 467

3037-20C9 FUTURE CONSEIL TRAVAUX DE COMPTABILITE AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte Sous Seing Prévus en date du 17/04/2026 à Berrechid, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité limitée d'associé unique (SARL AU) dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION:

STE DAROUACH RENT
SIEGE SOCIALE : LOT SIDI LAHCEN 154 8 IMM 19 AP PT ETG 3 N° 6, BERRECHID

OBJET : LOUEUR DE VEHICULES AUTOMOBILES SANS CHAUFFEUR.

CAPITAL : 500.000,00Dhs Le capital social est ainsi fixé à la somme de 500.000.00 Dhs (Cinq cent mille dirhams) totalement libéré ; Il est divisé en 5000 parts sociales de 100.00 dirhams chacune, souscrites en totalité, et attribuées à Mr DAROUACH YASSINE, 5000 parts

DUREE : 99 années.

Gérance : La société sera gérée

par Mr DAROUACH YASSINE, Titulaire de la C.I.N.N°BH454841, exerce la gérance de la société sans limitation de durée ni de pouvoirs.

Dépôt Légal a été effectué au tribunal de 1er Instance Berrechid, le 29/04/2026 sous N° 530 RC N°27447.

MODIFICATION

3037-3M1
NORMANDIE INVEST SARL AU
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL
DE 5.380.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : KENITRA 23 AV ANOUAL IMM FLEURY 11 MIMOUZA BUR N° 4

Suivant procès-verbal en date du 09/04/2026, de la décision de l'associé unique de la société « NORMANDIE INVEST » SARL AU, société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de 5.380.000,00 Dhs, dont le siège social est fixé à Kenitra, 23 Av Anoual Imm Fleury 11 Mimouza Bur n° 4. Il a été décidé ce qui suit
Transfert de siège social à la nouvelle adresse : Kenitra, Lotissement Haddada
Route de mehdia Lot n° 2197 Bur n°3.
Modification de l'article 4 du statut.

Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Première instance de Kenitra le 27/04/2026 sous le N° 107934
Pour Extrait et mention
La gérance

3037-5M2
DÉNOMINATION SOCIALE :
ZAH RAT RIBAT
FORME : SOCIÉTÉ À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL SOCIAL : 100.000
DIRHAMS.
SIÈGE SOCIAL : RÉSIDENCE
SAAD 2 IMMEUBLE 3
APPARTEMENT 15 HARHOURA
TÉMARA
NUMÉRO R.C : 111875 R.C
RABAT

I- L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2023-11-16 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 100.000 dirhams à 4.000.000 dirhams.
Par voie par voie d'augmentation du nombre de parts sociales
L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

III- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat le 2023-11-29 sous le N° 12679.

Pour avis et mention.
LE GÉRANT

3037-6M3
AGRIKOY S.A.R.L
AU CAPITAL DE : 100.000.00
DHS
SIEGE SOCIAL : ZONE
INDUSTRIELLE LOT N° 45
-DAKHLA-RC N° 10583

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13-04-2026 de la société « AGRIKOY » s.a.r.l, au capital de (100.000,00DHS) Cent Mille Dirhams sise à ZONE INDUSTRIELLE LOT N°45-DAKHLA. Il a été décidé ce qui suit :

Libération de la totalité du capital social.

Augmentation du capital social de la société par apport en numéraires d'une valeur de : 4.900.000,00DHS (Quatre Millions Neuf Cent Mille De Dirhams) pour le porter de 100.000.00DHS (Cent Mille Dirham) à 5.000.000,00 (Cinq Millions De Dirhams).
Modifications statutaires corrélatives.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de 1ère instance de DAKHLA le 28-04-2026 sous le n° : 4479/2026.

3037-7M4
YH AGRI S.A.R.L A.U
AU CAPITAL DE :
100.000.00 DHS
SEIGE SOCIAL: IMM. EL KHAIR
HAY MY RACHID N°06
-DAKHLA- RC N° 23427

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 13-04-2026 de la STE YH AGRI s.a.r.l A.U au capital de Cent Mille de Dirhams (100.000.00DHS) sise à DAKHLA, IMM. EL KHAIR HAY MY RACHID N°06, il a été décidé ce qui suit:
Libération de la totalité du capital.

Augmentation du capital social de la société par apport en numéraires d'une valeur de : 2.900.000,00DHS (Deux Millions Neuf Cent Mille De Dirhams) pour le porter de 100.000.00DHS (Cent Mille Dirham) à 3.000.000,00 (Trois Millions De Dirhams).
Modifications statutaires corrélatives.

Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du tribunal de 1er Instance de DAKHLA, le 28-04-2026 sous le N°: 4478/2026.

3037-11M5
STE « NORD -EST INDUSTRIE »
SARL AU
AU CAPITAL SOCIAL DE
100.000.00 DHS
SIÈGE SOCIAL : OUJDA, ZONE
INDUSTRIELLE AL BOUSTANE
II LOT N°1 38

Suivant PV de la décision du 16/04/2026 à OUJDA, L'ASSOCIE UINIQUE a décidé :

· Le Transfert de siège à oujda : IMM BD MOHAMED V NR 83 APPT NR 49 ETAGE 8 OUJDA.

· HARMONISATION DES STATUTS.

DÉPÔT LÉGAL : est effectuée au secrétariat Greffe du Tribunal de Commerce Oujda sous RC N°19501 le 29/04/2026 sous n°1139 de dépôt.

3037-15M6
HEALTH & TRAVEL SOLUTIONS
SARL AU
AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE DE « HEALTH &
TRAVEL SOLUTIONS SARL AU »

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 17/04/2026, il a été décidé :

La dissolution anticipée de la société.

Nomination de la gérante associé unique Mme. EL MAHDAOUI CHAIMAE en qualité de liquidateur.

Fixation du siège de liquidation au HASSANIA EXTENSION BD MOKHTAR SOUSSI N°2 ETAGE 1 MOHAMMEDIA.

Le dépôt légal a été effectué le 29/04/2026 au tribunal de Mohammedia sous le n° 807.

3037-18M7
CHARLIE AGENCEMENT
SIÈGE SOCIAL : 39, AV LALLA
YAQOUT 1ER ETAGE APT N°1
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL : 100000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C : 613011 R.C
CASABLANCA.

I- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2026-04-06, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2026-04-22et sa mise en liquidation amiable. Mr. SALMI ABDELAZIZ demeurant BD LA CORNICHE ETG 4 APT 3 RES LA BELLE VUE BOURGOGNE CASABLANCA a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter

le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 39, AV LALLA YAQOUTE 1ER ETG APPT N1 CASABLANCA, au même titre que l'adresse de correspondance.

II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CASABLANCA le 2026-04-29 sous le N° 1022877.

Pour avis et mention.
LE GÉRANT

3037-19M8
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
SOCIETE KSJ TRAV SARL
SOCIETE KSJ TRAV SARL
SIÈGE SOCIAL : 266 HAY
SAADA TAZA
CAPITAL SOCIAL : 900000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C : 4 R.C TAZA.

I-Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2026-04-01, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à 266 HAY SAADA TAZA à l'adresse suivante BAB TITI N°7 1 ER ETAGE TAZA HAUT.
II- L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

III- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal d'Instance de TAZA le 2026-04-29 sous le N° 156.

Pour avis et mention.
LE GÉRANT

CONSTITUTION

3036-1C1
YASSIR CONDITIONNEMENT
CONSTITUTION DE SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE

Suivant acte sous seing privé en date du 24/04/2026 à TAOURIRT dont un exemplaire des statuts a été déposé le 27/04/2026 au secrétariat Greffe du Commerce OUJDA, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

AVIS DE :
« DÉNOMINATION:
« YASSIR CONDITIONNEMENT » SARL

OBJET :
LES CONSERVES DES OLIVES.
LES CONSERVES DE TOUS LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRO ALIMENTAIRES.

Ø SIÈGE SOCIAL : ANGLE ZELLAKA ET BD SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH N°02 1ER ETAGE OUJDA.

Ø DUREE : 99 ans.

Ø CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS.

Ø GERANCE :

- M. EL MILOUD SEBBAB.

Ø ASSOCIE :

-M.YASSINE SEBBAB.

Ø DÉPÔT LÉGAL : est effectuée au secrétariat Greffe du commerce OUJDA, le 27/04/2026 sous le n° RC45859.

3036-2C2
STÉ BLUTICAR S.A.R.L
FID AARASS P2 L2 N°115 BENI
ENSAR P/NADOR

Au terme d'un acte sou seing privé en date du 14/04/2026, enregistré

à Nador le 21/04/2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivantes:

-Dénomination sociale :

STE BLUTICAR SARL .
-SIEGE SOCIAL : FID AARASS P2 L2 N°115 BENI ENSAR P/NADOR
-OBJET :- LOCATION DE VOITURES SANS CHAUFFEURS.

-Durée : est fixée à 99 ans à compter de sa constitution.

- Capital social : le capital social est fixé à 500.000,00 DH, divisé en 5.000 parts sociales de 100,00DH chacune et attribuées à :

Mr LAHFA MOHAMED : 2.500 parts sociales , soit 250.000,00DH.

Mr BARROU MOHAMED : 2.500 parts sociales , soit 250.000,00DH.

- La gérance : Mr RAHOUSI SAID (CIN SA26609) Mr BARROU MOHAMED (CIN SA12400),

Sont nommés cogérants (les deux avec signatures conjointes) de la société pour une durée indéterminée.

-L'année civile commence le 01/01 et finit le31/12 de chaque année.

- Le dépôt légal est fait au tribunal de Nador en date du 23/04/2026 sous le n°12376. RC 31287

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE

3036-4C3
ANNONCE DE PUBLICATION
DE LA SOCIÉTÉ ELITE PROJETE
SARL AU

En vertu d'un acte s.s.p enregistré le24/03/2026,il a été constitué une sarl portant les caractéristiques suivantes : Dénomination :ste « ELITE PROJETE» sarl au .activités : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION . Siège social :DOUAR AIT JAA tifni Demnate Pce Azilal.capital social :100.000 dh.année sociale :année civile. durée de la société :99 ans. La gérance est confiée à Mr LAHCEN OUTACHETE .le dépôt légal est effectué au secrétariat Greffe du TPI d'Azilal le 23/04/2026 sous le N° 91/2026 .RC N°6373.

3036-6C4
BO.QASSRRAOUI SOCIÉTÉ A
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
D'ASSOCIES UNIQUE SARL.AU
SIÈGE SOCIAL : APPT 15 IMM
12 LOT SINE, AV. ALLAL FASSI,
MARRAKECH
CAPITAL SOCIAL : 100000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C :180285
MARRAKECH.

I- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2026-04-10, il a été constitué d'une Société A Responsabilité Limitée d'Associés Unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme : Société A Responsabilité Limitée d'Associés Unique SARL. AU

Dénomination sociale :

BO.QASSRRAOUI

Objet social : Bâtiments ou baraques (Entrepreneur de) - Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a. - Parcs, jardins, avenues, etc (entrepreneur de la plantation ou de l'entretien des)

Siège social : Appt 15 Imm 12 Lot Sine, Av. Allal Fassi, Marrakech

Durée : 99 ans
Capital social : 100000 divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams et attribués à l'associé unique M. Abdennebi KRAITA.

Gérant : M. Abdennebi KRAITA, Lot Tasseltante No 117 Syba Marrakech

Année Sociale :Du 1er janvier au 31 décembre

II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 2026-04-17 sous le N° 191846.

Pour avis, et mention LE GÉRANT.

3036-7C5
SOCIETE SUN STATE SARL AU

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 04/12/2025, il a été forme une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :

Dénomination

SOCIETE SUN STATE SARL AU

Objet : la société a pour objet au Maroc qu'a l'étranger ce qui suit : LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE / TRANSPORT TOURISTIQUE

Siège social : le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

BLOC 03 1 ER ETAGE HAY AKABAR LAMZAR AIT MELLOUL

Capital sociale : 100 000.00 Dhs divisé en 1000 parts (1000) de cent (100) Dhs chacune.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre.

Gérant Associé : Mr ALAADINE BENBOUCHTA

GERANCE : Mr ALAADINE BEN-

BOUCHTA, gérant pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

Durée : 99 années à compter des la constitution définitive de la société.

Bénéfice : repartit entre associés proportionnellement aux parts existantes.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal De PREMIERE INSTANCE D'INEZGANE le 11/03/2026 sous N° 466

3036-10C6
"DERDOUR IMMOBILIER"
SARL
SIÈGE SOCIAL : 57 BD
DERFOUFI IMM DOUHI ETAGE
1 APP NR2, OUJDA
CAPITAL SOCIAL : 100.000
DIRHAMS.
NUMÉRO R.C : 45861- OUJDA.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/04/2026, il a été procédé à la constitution d'une Société À Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1/Dénomination sociale :

« DERDOUR IMMOBILIER » SARL.

2/Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée (SARL).

3/Objet social : PROMOTEUR IMMOBILIER

4/Siège social : 57 BD DERFOUFI IMM DOUHI ETAGE 1 APP NR2, OUJDA.

5/Durée : 99 ans.

6/Capital social : 100.000DHS, divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, attribuées aux associés comme suit : Mr. DERDOUR ABDELMAJID possède 490 parts de 100DHS/part soit 49000DHS, Mr. DERDOUR MO-

HAMMED possède 490 parts de 100DHS/part soit 49000DHS, et Mr. DERDOUR MOUAD possède 20 parts de 100DHS/part soit 2000DHS ; d'où un total de 100.000DHS.

7/Gérant : Mr. DEDOUR MOUAD (CIN F683904), résident à Oujda, 82 LOT LATHAOUI RUE EL OUAFAE 2 SIDI YAHYA.

8/Année Sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'OUJDA le 27/04/2026, sous le N° 9498 au registre de commerce n° 45861.

3036-11C7
CONSTITUTION :
SENS YR EVENT SARL
Aux termes d'un acte sous-seing privé du 09/04/2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont :

Dénomination :

SENS YR EVENT SARL

Siège : 17 PLACE CHARLES NI-

COLE RES PASTEUR BUILD ETG 7 N°2 CASABLANCA

Objet : la société a pour objet :

-l'animation, organisation des événements, Conseil en communication et marketing événementiel, Restauration, Le transport de marchandises et de personnes

Capital social : le capital est fixé à la somme de 100000 DHS (Cent mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune, toutes attribuées à savoir :

Mr YASSINE AMADAGH , Apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit en numéraire la somme de 100000 DHS

La gérance: La société est gérée et administrée par Mr YASSINE AMADAGH pour une durée ILLIMITEE.

La durée : est fixée à 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°727087

3036-15C8
AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

STE LOUJA FILMS SARL AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL : NR 223 HAY TICHKA TINGHIR

NUMÉRO R.C :7113 TRIBUNAL DE 1 ÈRE INSTANCE DE TINGHIR

NUMÉRO DE REGISTRE ANALYTIQUE :7113

NUMÉRO DE REGISTRE CHRONOLOGIQUE :290

Aux termes d'un acte S.S.P à TINGHIR en date du 17-04-2026 il a été constitué d'une Société à Responsabilité Limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

-Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

- Dénomination sociale :

STE LOUJA FILMS SARL AU

- Objet social : 1- ENTREP DE LA GESTION EXPLOITATION DE SERVICES (COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES)

2-EXPLOITANT UN ATELIER INFOGRAPHIE

3-PUBLICITE ET ORGANISATION DES CONGRES CONFERENCES ET FESTIVALS CULTURELS

- Siège social : NR 223 HAY TICHKA TINGHIR

- Durée : 99 ans QUATRE-VINGT-DIX-NEUF

- Capital social : 2.000.000,00 Dirhams divisé en 1.000 parts sociales de 100 dirhams

1- Mr : LOUJA MOHAMED (part social)

- GERANCE : la société sera gérée par Mr : LOUJA MOHAMED

777

777

777

777

777

777

777

777

- Le compte bancaire de la STE LOUJA FILMS SARL AU sera fonctionné par la signature de Mr : LOUJA MOHAMED

Année Sociale : Du 1er janvier au 31 décembre

II. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1 ère instance Tinghir le :24/04/2026

Sous les numéros N° chronologique : 7113

N° Analytique : 290

Pour avis, et mention LE GÉRANT.

MODIFICATION

3036-3M1
CENTRE D'AFFAIRE
MAROCAIN D'AUDIT EY DE
CONSULTING SARL
AUDIT – COMPTABILITÉ
-CONSEIL JURIDIQUE ET
FISCAL – DOMICILIATION
-DOSSIER DE CRÉDIT –
RECHERCHE DE
FINANCEMENT
147, BD LA RÉSISTANCE -
RÉSIDENCE AFA 2ÈME ÉTAGE
N°24 CASABLANCA
«MOEQUIPEMENT» SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000 DH
1ER ETAGE N°7 BOULEVARD
PALESTINE HOURIA ALIA
-MOHAMMEDIA-
DISSOLUTION ANTICIPEE DE
LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire, décide en application des statuts et conformément aux dispositions légales :

La dissolution anticipée de la société a compté du 31/12/2025 en raison de cessation d'activité

NOMINATION DES LIQUIDATEUR

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme liquidateur :

- Mr AHMED LAZRAK, né le 04/02/1980 à Fès, de nationalité Marocaine, Titulaire de la CIN N° C546280, Demeurant à 52 Lotissement Ben Hamdoun Mohammedia

FIXATION DU SIEGE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège de liquidation à l'adresse suivante :

1ER ETAGE N°7 BOULEVARD PALESTINE HOURIA ALIA MOHAMMEDIA

* Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce le 27 Avril 2026 Sous le N° 777

777

777

777

777

777

777

777

777

777

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

pital de 5.200.000,00 DE DH, avec siège social à CASABLANCA 105 Rue Mostapha El Maani Etage 4 Appt 28 Casablanca, s'est réunie le 06 Avril 2026 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de :

1/ Acceptation de la démission de deux gérants en les personnes de - Monsieur TANAZEFTI HAMZA, C.N.E N° BE63148G.

- Monsieur TANAZEFTI ADEM, C.N.E N° BE63148G.

2/ Nomination d'une nouvelle gérante non associés pour une durée illimitée en les personnes de :

Madame LAFSSAHI GHIZLANE de Nationalité Marocaine Née le 05/12/1994 à Casablanca Demeurant à Casablanca 7 Rue 34 Jamila 7 CD, Titulaire de la C.N.I N° : BH478944.

3/ Nomination d'un nouveau co-gérant non associés pour une durée illimitée en la personne de Monsieur NOURI TANAZEFTI de Nationalité Tunisienne Né le 20/02/1962 Demeurant à Casablanca 59 AV MERS SULTAN, ETAGE 3, APPT 33, Titulaire de la C.N.E N° : I000422B.

La société < LEADER CUSTOMS CLEARANCE - S.A.R.L L2C > sera désormais engagée dans tous les actes la concernant par les signatures séparées de la gérante et du cogérant :

Madame LAFSSAHI GHIZLANE ET M. TANAZEFTI NOURI.

4/Augmentation de capital de 100.000.00 à 200.000.00 dirhams par apport en numéraires des associés.

5/ Modifier en conséquence l'article 7 et Article 15 des statuts relatif au capital social.

Le dépôt légal des pièces a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CASABLANCA, le 28/04/2026 sous 1022534

LA GERANCE.

3036-8M3
MAGEF

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL DE 1.924.100,00
DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 67, AVENUE
DES FAR CASABLANCA
RC CASABLANCA N° 190903 -
IF N° 1109819-ICE N°
000092914000033

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ MAGEF PAR S.A.B.E.G.H.I.N, S.A-BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL

AVIS DE PROJET DE FUSION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Avril 2026, la société S.A.B.E.G.H.I.N, S.A-BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION

ET HOLDING INTERNATIONAL (la Société Absorbante), Société Anonyme de droit Luxembourgeois au capital social 123.986,94 Dollars des Etat-Unis dont le siège social est établi au 30, Rue Dernier Sol -2543 Luxembourg. Immatriculée au RCS Luxembourg N° B211754, représentée par Monsieur Frédéric DE-FLORENNE, en sa qualité de d'Administrateur unique et la société MAGEF (la Société Absorbée), Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 1.924.100,00 Dirhams dont le siège social est sis 67, avenue des FAR Sidi Belyout Casablanca. Immatriculée au RC de Casablanca sous N° N° 190903 - IF N° 1 1 0 9 8 1 9 - I C E N° 000092914000033, représentée par Monsieur Steve Pierre O'HANA, en sa qualité de gérant unique, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption simplifiée de la société MAGEF par la société S.A.B.E.G.H.I.N, S.A-BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

I - Motifs et buts de la fusion
A la date des présentes, la Société Absorbante détient la totalité des parts sociales composant le capital sociale de la société Absorbée. La fusion vise à créer une synergie entre les structures et les moyens humains, matériels et financiers entre la société Absorbée de la Société Absorbante.

La fusion viendra en outre réduire le cout de fonctionnement de la gestion de ces Sociétés et permettra une utilisation plus rationnelle de leurs moyens. La fusion s'inscrit dans une politique de simplification et de restructuration interne du groupe par l'absorption de la Société Absorbée par la société Absorbante.

Telles sont les raisons qui ont conduit les Sociétés à arrêter le principe d'une fusion par voie d'absorption de la société Absorbée par la Société Absorbante. (la Fusion).

II - Désignation des apports
L'évaluation des éléments de l'actif et du passif est basée sur la situation comptable arrêtée au 31/12/2025 (ultérieurement à la date de clôture de dernier exercice social de Société Absorbée au 30 Juin 2025, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30/09/2025 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 08/10/2025). de la Société Absorbée

Et les comptes annuels au 31/12/2025 de la Société Absorbante, arrêtés par son Administrateur Unique le 16 Mars 2026 et approuvés par l'Assemblée Générale

Ordinaire annuelle le 25 Mars 2026.

Actif apporté
101.784 702,03
Passif pris en charge
100 549 887,02
Actif net apporté
1 234 815,01

En conséquence de ce qui précède, la valeur de l'actif net de l'apport fait par la Société Absorbée à la Société Absorbante, au titre de la Fusion, s'élève à 1.234.815,01 dirhams.

III - ABSENCE DE REMUNERATION DES APPORT - COMPTABILISATION DES APPORTS

Absence de rémunération des apports-Absence d'augmentation du capital de la Société Absorbante Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la Loi 17-95 et dès lors que la Société Absorbante détient la totalité des titres de la Société Absorbée, la fusion ne donnera pas lieu à l'échange des titres de la Société Absorbée contre des titres de la Société Absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante contre les titres de la Société Absorbée, ni augmentation du capital de la Société Absorbante.

En conséquence, du fait de l'exemption de procéder à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre les titres de la Société Absorbante au titre de la présente fusion, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont convenu qu'il n'y a pas lieu de déterminer le rapport d'échange.

Actif net apporté, valeur des titres et constatation du mali ou boni de fusion

Etant donné que la société absorbée est détenue à 100% par la société absorbante, la différence entre l'actif net apporté et la valeur comptable des titres comptabilisés chez la société absorbante se présente comme suit :

D'une part, l'actif net apporté par la Société Absorbée soit un montant de 1.234.815,01 dirhams ;
Et d'autre part la valeur comptable des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Absorbante soit un montant de 1.923.700,00 Dirhams

La différence négative entre ces deux montants constitue un mali de fusion de 688.884,99 Dirhams. Dans le présent cas, compte tenu de la valeur réelle corrigée de l'actif dépassant l'actif net comptable apporté et de l'écart positif des actifs sous-jacents, la différence observée correspond à un mali technique, reflétant les plus-values latentes des actifs transmis lors de la fusion.

Affectation du mali technique de fusion

Compte tenu du fait que la valeur réelle des actifs corrigés dépasse l'actif net comptable apporté, et que cet excédent est supérieur au mali de fusion calculé, les plus-values latentes correspondent à un mali technique. Ce dernier sera comptabilisé à l'actif financier de la société absorbante, étant donné que l'origine de ce mali technique de fusion provient des plus-values latentes de la participation de la société absorbée « MAGEF » dans le capital de la société SCRA.

L'intégralité des sommes portées dans ce compte pourra recevoir toute affectation conforme aux principes comptables en vigueur.

IV - Propriété et jouissance de l'actif - Transmission du passif
La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans sa comptabilité, à compter de la date de réalisation de la Fusion. A compter de cette date, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, parts sociales, obligations et engagements de la Société Absorbée.

V - Conditions suspensives
La Fusion sera définitivement réalisée à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

L'approbation de la Fusion par décision extraordinaire de l'Associé Unique de la Société Absorbée ;

L'approbation de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante ;

La réalisation des Conditions Suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés, et notamment par la remise de copie ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la décision de l'Associé unique de la Société Absorbante, d'une copie du Modèle 4/1 indiquant la dissolution de la société déposée auprès du tribunal de commerce de Casablanca. Et par la remise de copie ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante constatant la réalisation définitive de la fusion ainsi qu'une copie de l'extrait du Registre de commerce et des sociétés (RCS) le cas échéant.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

VI - Dissolution de la société absorbée

Du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la Société

absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait et au jour de la définitive de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

II - Dépôt au greffe
Conformément aux dispositions légales, le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 28 Avril 2026 sous le numéro 1022472.

3036-9M4

AUBART ABERGEL ET
ASSOCIES
AUDIT ET CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX
COMPTES

14, BD PARIS CASABLANCA
TEL 05.22.48-70-21/22/23 FAX
05.22.48-70-25

HYDROGEF SARL AU
EXTENSION DE L'OBJET
SOCIAL

I - Aux termes du PV en date du 08 Avril 2026, l'associé unique de la société « HYDROGEF », Société à Responsabilité limitée à Associé Unique, au capital de 10.000,00 Dhs dont le Siège social est fixé au 8, Rue Ali ABDERRAZAK Casablanca. Immatriculée au RC Casablanca N° 624903 ont décidé ce qui suit :

D'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

Décoration intérieure, Aménagement, Design, Rénovation et aménagement des espaces ;

Promotion immobilière ;

Modifier l'article 2 des statuts ;

Mettre à jour des statuts.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 28 Avril 2026 sous le numéro 1022475.

3036-13M5

WHITE SAPHIRE SARL
SIÈGE SOCIAL : BD HASSAN II
TIGHADOUINE TINEJDAD
CAPITAL SOCIAL : 100000
DIRHAMS.

NUMÉRO R.C : 17849 R.C
ERRACHIDIA.

I - Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2026-04-20, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2026-04-20 et sa mise

SUITE PAGE 12

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

RÉSULTATS ANNUELS

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

	EXERCICE		EXERCICE	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	PRECEDENT
Immobilisations en non valeurs [A]	134 498 586,04	70 033 368,09	64 465 217,95	91 364 935,31
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 498 586,04	70 033 368,09	64 465 217,95	91 364 935,31
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles [B]	80 175 037,08	34 572 606,00	45 602 431,08	48 352 090,03
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	79 410 037,08	34 572 606,00	44 837 431,08	48 352 090,03
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	765 000,00		765 000,00	
Immobilisations corporelles [C]	1 758 483 063,76	1 185 944 813,25	572 538 250,51	587 613 705,09
Terrains	3 178 784,20		3 178 784,20	
Constructions	102 437 888,42	61 536 329,77	40 901 558,65	42 727 803,52
Installations techniques, matériel et outillage	1 602 423 062,01	1 092 645 275,47	509 777 786,54	523 225 646,69
Matériel de transport	16 287 217,43	16 233 384,08	5 833 335,35	81 307,05
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	16 647 517,86	15 159 023,66	1 488 494,20	2 126 562,45
Autres immobilisations corporelles	418 074,60	370 800,27	47 274,33	73 872,27
Immobilisations corporelles en cours	17 090 519,24		17 090 519,24	16 199 728,91
Immobilisations financières [D]	366 238 219,06	447 000,00	365 791 219,06	416 804 847,77
Prêts immobilisés	1 768 696,47	447 000,00	1 321 696,47	2 174 234,32
Autres créances financières	72 625 602,24		72 625 602,24	122 687 693,10
Titres de participation	291 843 920,35		291 843 920,35	291 942 920,35
Autres titres immobilisés				
Ecarts de conversion actif [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 339 394 905,94	1 290 997 787,34	1 048 397 118,60	1 144 135 578,20
Stocks [F]	205 424 023,43	3 054 381,23	202 369 642,20	219 570 990,72
Marchandises	591 942,38		591 942,38	7 355 790,71
Matières et fournitures consommables	144 444 149,01		144 444 149,01	169 261 100,39
Produits en cours	294 267,61		294 267,61	254 321,82
Produits intermédiaires et produits résiduels	27 866 592,18		27 866 592,18	24 670 663,18
Produits finis	32 227 072,25		29 172 691,02	18 029 114,62
Créances de l'actif circulant [G]	430 397 249,75	8 893 659,01	421 503 590,74	432 391 577,75
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 165 282,08		2 165 282,08	2 158 813,71
Clients et comptes rattachés	326 608 332,77	8 893 659,01	317 714 673,76	306 080 316,52
Personnel	1 370 886,41		1 370 886,41	827 900,72
Etat	86 833 063,77		86 833 063,77	98 523 672,96
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	4 860 742,50		4 860 742,50	16 555 717,07
Comptes de régularisation - Actif	8 558 942,22		8 558 942,22	8 245 156,77
Titres valeurs de placement [H]				
Ecarts de conversion actif [I]	11 090,31		11 090,31	165 246,08
Éléments circulants	635 832 363,49	11 948 040,24	623 884 323,25	652 127 814,55
TOTAL II (F+G+H+I)	1 262 000,14		1 262 000,14	1 202 072,35
TOTAL III	1 262 000,14		1 262 000,14	1 202 072,35
TOTAL GENERAL I+II+III	2 976 489 269,57	1 302 945 827,58	1 673 543 441,99	1 797 465 465,10

BILAN PASSIF

	EXERCICE		EXERCICE	
	EXERCICE	EXERCICE	PRECEDENT	PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	535 071 599,49	727 526 923,00	535 071 599,49	727 526 923,00
Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00		240 000 000,00	
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé				
Capital appelé	240 000 000,00		240 000 000,00	
Dont versé	240 000 000,00		240 000 000,00	
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	24 000 000,00		24 000 000,00	
Autres réserves	100 000 000,00		100 000 000,00	
Report à nouveau (2)	363 526 923,00		438 153 639,17	
Résultat en instance d'affectation				
Résultat net de l'exercice (2)	-192 455 323,51		-74 626 716,17	
Total des capitaux propres (A)	535 071 599,49		727 526 923,00	
Capitaux propres assimilés (B)				
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Dettes de financement (C)	173 112 690,47		207 310 778,31	
Emprunts obligataires				
Autres dettes de financement	173 112 690,47		207 310 778,31	
Provisions durables pour risques et charges (D)	618 449,51		5 795 269,62	
Provisions pour risques	618 449,51		5 795 269,62	
Provisions pour charges				
Ecarts de conversion-passif (E)				
Augmentation des créances immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	708 802 739,47		940 632 970,93	
Dettes du passif circulant (F)	406 421 035,69		364 521 549,45	
Fournisseurs et comptes rattachés	337 742 082,86		304 250 703,26	
Clients créditeurs, avances et acomptes	237 713,16		237 713,16	
Personnel	1 354 755,32		1 291 427,69	
Organismes sociaux	8 929 670,19		4 478 335,81	
Etat	46 987 077,46		47 736 017,97	
Comptes d'associés	210 286,73		210 286,73	
Autres créanciers	10 941 809,27		6 226 069,65	
Comptes de régularisation passif	17 640,70		90 995,18	
Autres provisions pour risques et charges (G)	11 090,31		165 246,08	
Ecarts de conversion - passif (Éléments circulants) (H)	627 353,50		579 346,21	
TOTAL II (F+G+H)	407 059 479,50		365 266 141,74	
TRESORERIE PASSIF	557 681 223,02		491 566 352,43	
Crédits d'escompte	117 365 416,86		81 682 762,34	
Crédits de trésorerie	221 760 523,96		176 730 111,98	
Banques (Soldes créditeurs)	218 555 282,20		233 153 478,11	
TOTAL III	557 681 223,02		491 566 352,43	
TOTAL GENERAL I+II+III	1 673 543 441,99		1 797 465 465,10	

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	763 344 499,39	79 480,00	763 423 979,39	785 653 219,27
Ventes de marchandises (en l'état)	53 851 742,07		53 851 742,07	92 186 828,50
Ventes de biens et services produits	691 839 782,50		691 839 782,50	541 146 379,27
Chiffre d'affaires	745 691 524,57		745 691 524,57	633 333 207,77
Variation de stocks de produits (1)	12 468 279,37		12 468 279,37	-7 442 430,73
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation		79 480,00	79 480,00	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	5 184 695,45		5 184 695,45	159 762 442,23
Total I	763 344 499,39	79 480,00	763 423 979,39	785 653 219,27
CHARGES D'EXPLOITATION	920 284 356,68	222 694,81	920 507 051,49	837 578 796,91
Achats revendus(2) de marchandises	42 029 411,28		42 029 411,28	80 672 445,39
Achats consommés(2) de matières et fournitures	598 559 956,47	25 948,20	598 585 904,67	494 039 430,51
Autres charges externes	110 155 828,30	196 746,61	110 352 574,91	108 878 939,71
Impôts et taxes	7 925 771,37		7 925 771,37	7 539 096,32
Charges de personnel	80 151 254,86		80 151 254,86	79 986 527,33
Autres charges d'exploitation	6 357 142,86		6 357 142,86	6 285 714,29
Dotations d'exploitation	75 105 011,54		75 105 011,54	60 176 643,36
Total II	920 284 356,68	222 694,81	920 507 051,49	837 578 796,91
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-156 939 857,29	-143 214,81	-157 083 072,10	-51 925 577,64
PRODUITS FINANCIERS	9 473 044,46		9 473 044,46	8 824 955,81
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	3 653 133,71		3 653 133,71	1 480 114,15
Intérêts et autres produits financiers	5 654 664,67		5 654 664,67	7 298 118,47
Reprises financières : transfert charges	165 246,08		165 246,08	46 723,19
Total IV	9 473 044,46		9 473 044,46	8 824 955,81
CHARGES FINANCIERES	40 892 269,39		40 892 269,39	35 713 050,88
Charges d'intérêts	39 386 402,50		39 386 402,50	33 593 376,77
Pertes de change	1 325 222,98		1 325 222,98	1 881 951,56
Autres charges financières	169 553,60		169 553,60	72 476,47
Dotations financières	11 090,31		11 090,31	165 246,08
Total V	40 892 269,39		40 892 269,39	35 713 050,88
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-31 419 224,93		-31 419 224,93	-26 888 095,07
RESULTAT COURANT (III+VI)	-188 359 082,22	-143 214,81	-188 502 297,03	-78 813 672,71
PRODUITS NON COURANTS	14 135 111,59	1 200 000,00	15 335 111,59	32 230 533,34
Produits des cessions d'immobilisations	8 958 291,48		8 958 291,48	1 224 556,57
Subventions d'équilibre				
REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Autres produits non courants		1 200 000,00	1 200 000,00	8 057 779,97
Reprises non courantes ; transferts de charges	5 176 820,11		5 176 820,11	22 948 196,80
Total VIII	14 135 111,59	1 200 000,00	15 335 111,59	32 230 533,34
CHARGES NON COURANTES	17 328 819,14	68 620,93	17 397 440,07	26 418 153,80
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	10 184 825,13		10 184 825,13	24 450 789,69
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	7 143 994,01	68 620,93	7 212 614,94	781 797,45
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				1 185 566,66
Total IX	17 328 819,14	68 620,93	17 397 440,07	26 418 153,80
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-3 193 707,55	1 131 379,07	-2 062 328,48	5 812 379,54
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-191 552 789,77	988 164,26	-190 564 625,51	-73 001 293,17
IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 890 698,00		1 890 698,00	1 625 423,00
RESULTAT NET (XI-XII)	-193 443 487,77	988 164,26	-192 455 323,51	-74 626 716,17
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	786 952 655,44	1 279 480,00	788 232 135,44	826 708 708,42
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	980 396 143,21	291 315,74	980 687 458,95	901 335 424,59
RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	-193 443 487,77	988 164,26	-192 455 323,51	-74 626 716,17

Le Rapport Financier Annuel 2025 est à votre disposition, à partir du 30 avril 2026 sur le site internet de la société : <https://snep.ma/espace-investisseurs/>

Les commentaires des résultats au titre de l'exercice 2025 ont été publiés dans le communiqué de

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

RÉSULTATS ANNUELS

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025



Aux Actionnaires de la
Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie (SNEP) S.A
N° 233 BV MOHAMED V
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 535.071.599,49 compte tenu d'une perte de MAD 192.455.323,51.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A0 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) qui explique les impacts d'événements majeurs ayant contribué à la dégradation du résultat de l'exercice 2025.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de KMAD 291.844. Les créances rattachées à ces titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de KMAD 35.879. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs et comptes de régularisation ».</p> <p>Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture, ils sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. L'estimation des flux futurs requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées en conséquence suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des titres de participation, Tester, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs, Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de l'existence d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements probants susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 05 22 54 38 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO

BDO
7 Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 05 22 54 38 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Amine BAAKILI
Associé

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

RÉSULTATS ANNUELS

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers MAD)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif immobilisé	1 071 989	1 204 589
Ecart d'acquisition	-	9 528
Immobilisations incorporelles	110 068	138 403
Immobilisations corporelles	747 442	784 702
Immobilisations financières	73 948	124 961
Titres mis en équivalence	140 531	146 995
Actif circulant	638 404	660 949
Stocks et en cours	202 370	219 571
Clients et comptes rattachés	317 715	306 080
Impôts différés actifs	13 268	7 784
Autres créances et comptes de régularisation	103 789	126 311
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 262	1 202
TOTAL DE L'ACTIF	1 710 393	1 865 537

BILAN PASSIF

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers MAD)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES	-	-
- Capital	240 000	240 000
- Réserves consolidées	432 237	476 048
- Résultats consolidés	-185 186	-43 811
Capitaux propres part du Groupe	487 051	672 236
Intérêts minoritaires	-	-
Total Capitaux propres	487 051	672 236
Passifs à long terme	259 237	337 212
Dettes financières à long terme	258 619	331 417
Subvention reçue	-	-
Provisions pour risques et charges	618	5 795
Passif circulant	964 105	856 089
Fournisseurs et comptes rattachés	337 743	304 252
Autres dettes et comptes de régularisation	68 681	60 271
Impôts différés passifs	-	-
Trésorerie passif	557 681	491 566
TOTAL DU PASSIF	1 710 393	1 865 537

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers MAD)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Chiffre d'affaires	745 692	633 333
Variation de stocks de produits	12 468	- 7 442
Autres produits d'exploitation	5 264	159 762
Achats consommés	- 640 615	- 574 712
Charges externes	-57 172	-54 389
Charges de personnel	-80 151	-79 987
Autres charges d'exploitation	- 6 357	- 6 286
Impôts et taxes	- 7 924	- 7 539
Dotations d'exploitation	- 104 934	-89 497
Résultat d'exploitation	- 133 729	-26 755
Charges et produits financiers	-36 997	-33 463
Résultat courant des entreprises intégrées	- 170 726	-60 218
Charges et produits non courants	- 2 062	5 812
Impôts sur les résultats	3 594	19 892
Impact changement du taux d'IS sur exercices antérieurs	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	- 169 194	-34 515
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	- 6 464	231
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 9 528	- 9 528
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 185 186	-43 811
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (Part du groupe)	- 185 186	-43 811
Résultat par action	- 77,16	- 18,25

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers MAD)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net des entreprises intégrées	-169 194	- 34 514
Élimination des charges et produits nets sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-
- Dotations aux amortissements	101 978	80 540
- Charges/ produits sans effet sur la trésorerie	-4 049	5 455
- Charges d'intérêts	-	-
-Variation des impôts différés	-5 484	-21 517
- Plus ou moins values de cession	-	-
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	-76 749	29 965
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	64 251	67 868
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-12 498	97 832
Acquisition d'immobilisations corporelles	-36 647	-172 474
Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 765	-54 717
Cession d'immos corporelles	-	1 225
Cession de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
Acquisition de titres de société consolidée	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-37 412	-225 966
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Subventions reçues	-	-
Autres opérations financières	56 652	1 795
Intérêts payés	-	-
Emission d'emprunt	24 120	153 844
Remboursement d'emprunts	-96 918	-82 688
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-16 146	72 951
Mouvements de conversion	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-66 056	- 55 183
Trésorerie au début de l'exercice	-490 363	-435 178
Trésorerie à la fin de période	-556 419	-490 363

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

RÉSULTATS ANNUELS

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025



Aux Actionnaires de la
Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie (SNEP)
N° 233 BV MOHAMED V
Casablanca



119, Bd Abdoumoumen-Same Etage N°38,
Casablanca 20160

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTROLYSE ET DE PÉTROCHIMIE (SNEP) S.A.**, et de sa filiale (Groupe SNEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 487.051 compte tenu d'une perte consolidée de KMAD 185.186.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'ETIC consolidé qui explique les impacts d'événements majeurs ayant contribué à la dégradation du résultat de l'exercice 2025.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres mis en équivalence s'élevaient à KMAD 140.531 avec un écart d'acquisition nul. Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de KMAD 35.879. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.1.7 et 3.1.15 de l'ETIC consolidé, conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés de l'acquisition ainsi que des avantages procurés. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition, des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le calcul de l'écart d'évaluation résultant de la nouvelle prise de participation de SNEP dans DIMATIT et son amortissement, - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, - Tester, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Dr. El-Sioudi, Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 28 54 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO

BDO
Amine BAAKILI
Associé

en liquidation amiable. CHARIFA MOUSSAOUI demeurant 24 BIS CITE EL MOUHIT ERRACHIDIA a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au BD HASSAN II TIGHA-DOUINE TINEJDAD, au même titre que l'adresse de correspondance. II- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal d'Instance de Errachidia le 2026-04-27 sous le N° 370.2026.
Pour avis et mention.
LE GÉRANT

3036-14M6
MERY BUSINESS WAYS
SARL AU
CABINET DE CONSEIL
JURIDIQUE
BYJANISE IMMOBILIER SARL
AU

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire 25/03/2026 il a été décidé ce

que de suite :
CESSION DE PART SOCIAL : La cession de part social entre Mr BYJAOUNE SAID et Mme. FADIL ZINEB.
Mr BYJAOUNE SAID a cède 1000 part social à Mme FADIL ZINEB
La société est compose par Mme FADIL ZINEB 1000 parts sociaux
LA GERANCE : La démission de Mr BYJAOUNE SAID et la nomination de Mme FADIL ZINEB
CIN N° TA 144136 comme gérant unique de la société BYJANISE IMMOBILIER SARL AU
SIGNATURE : seul la signature de Mme FADIL ZINEB engage la société vis-à-vis les tiers et les établissements financiers notamment les banques
Le dépôt Légal a été effectué au tribunal de première instance de Mohammedia le 28/04/2026 N° 893 RC N°30041

CONSTITUTION

3035-4C1
High signature
I- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/01/2026, il a été constitué une société A Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Numéro R.C : 726933
Forme : société à responsabilité limitée SARL
Dénomination sociale : High signature
Objet social : Activités de clubs de sports
Siège social : 265, Boulevard Zerkoutouni, 9ème étage, N°92, Casablanca, Maroc
Durée : 99 ans.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

3037-1FC1
المملكة المغربية
وزارة العدل
المحكمة الابتدائية
تفويت اصل تجاري

2026 / 02 ملف /

بمقتضى عقد تنازل عرفي مؤرخ بتاريخ 03 فبراير 2026 فوت السيد عمر بداوي والسيدة الخودة ملولي والسيدة السعدية بداوي والسيدة احسان بداوي والسيدة امينة بداوي لفائدة السيدان يوسف بداوي و امين بداوي مجموع الأصل التجاري المسمى فندق ميلانو الكائن بشارع محمد الخامس ابن جرير المسجل بالسجل التجاري بالمحكمة الابتدائية ابن جرير تحت عدد 146 بثمان قدره 300.000,00 درهم لجميع عناصره المادية والمعنوية
على دانني المفوت المذكور أعلاه أن يتقدموا بتعرضهما الى القسم التجاري بالمحكمة الابتدائية بابن جرير داخل اجل يبتدئ من تاريخ نشر الاعلان الاول وينتهي في اليوم الخامس عشر 15 من نشر الاعلان التالي
الاعلان التالي
عن رئيس مصلحة كتابة الضبط
الامضاء

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

3037-2FC2
إشهار مستخرج عقد تفويت أصل تجاري
ملف عدد: 2026/01
حساب عدد: 27282

بمقتضى عقد رسمي حرره الأستاذ عبد الله عياشي المحامي بهيئة وجدة، تم تحرير العقد وتسجيله بتاريخ 11 مارس 2026، فوت السيد

المصطفى الكراكي: الساكن ببركان، 81 زنقة بشار حي الداخلة، رقم بطاقة تعريفه الوطنية G86085
للسيد إبراهيم اد لحسن: الساكن ببركان، 33 زنقة الأمم المتحدة حي القدس، رقم بطاقته الوطنية J454682
مجموع الأصل التجاري المسجل بالمحكمة الابتدائية ببركان تحت رقم تحليبي عدد: 47488 المستغل كمطعم، الكائن بالعنوان: شارع محمد الدراة 78 حي المجد ببركان
بثمان إجمالي 330000 درهم
تقبل التعرضات أمام المحكمة الابتدائية ببركان داخل أجل أقصاه خمسة عشر يوما الموالية للنشرة الثانية _ تطبيقا للمادة 84 من مدونة التجارة

النشرة الثانية

VENTE AUX ENCHÈRES

3037-4VE1
المملكة المغربية
وزارة العدل
محكمة الاستئناف التجارية بفاس
المحكمة التجارية بفاس

يعلن السيد سمير بن يشو سنديك مسطرة التصفية القضائية لشركة «روباي للخياطة» أنه بمقتضى الأمر الصادر عن السيد القاضي المنتدب بتاريخ 24/03/2026 ملفات عدد 41-42-43-44/8304/2026، سيقع بيع بالمزاد العلني يوم 19/05/2026 على الساعة الحادية عشرة صباحا بقاعة البيوعات بالمحكمة التجارية بفاس للعقارات المملوكة للسيد عبد العزيز روباوي الممددة إليه مسطرة التصفية القضائية المفتوحة في حق شركة روباوي للخياطة وهي كالتالي

الرسم العقاري	اسم العقار	عنوان العقار	التمن الافتتاحي بالمزاد العلني
21732/21	مريم 1	الكائن بالعمارة الكائنة بمدينة تازة الجديدة، زنقة زيري بن عطية	1 500 000,00 درهم
6822/21	الجبارين ف 14	الكائن بتازة الجديدة، حي الجبارين	3 800 000,00 درهم
45031/21	أمانة 32	الكائن بالعمارة الكائنة بمدينة تازة، شارع مولاي يوسف	580 000,00 درهم
45030/21	أمانة 31	الكائن بالعمارة الكائنة بمدينة تازة، شارع مولاي يوسف	560 000,00 درهم

تقدم العروض ابتداء من تاريخ نشر هذا الإعلان إلى السيد القاضي المنتدب في مسطرة التصفية القضائية وسيروى البيع على آخر مزاد ميسور أو ذي ضامن ميسور
يؤدي الثمن ناجزا مع زيادة 3% نسبة الخزينة ولا تقبل إلا الشيكات المصادق عليها
من أراد الزيادة في الإيضاح والمعلومات والإطلاع على تقرير الخبرة الاتصال بمصلحة الضبط بهذه المحكمة أو الاتصال بالسنديك عبر هاتفه المحمول رقم: 0667365870

إمضاء

سنديك التصفية القضائية